

**PROCES-VERBAL**  
**De la réunion du Conseil Municipal**  
**Du Lundi 14 décembre 2020 à 20h00**

Par convocations individuelles adressées le 9 décembre 2020 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le 14 décembre 2020.

L'an deux mille vingt, le quatorze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur MORA Bruno, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno Mora, Stéphanie Fischer, Sylvain Lheullier, Fabienne Turon-Labar, Maud Marini, Bruno De Arcangelis, Mathieu Courtade, Thierry Duclos, Joël Colleau, Hyacinthe Garcia, Jean-Paul Ascon, Christelle Le Goff Marcos.

**Absent:** Monsieur Bernard Domingues

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Madame FISCHER Stéphanie est nommée secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte rendu de la séance du 12 Octobre 2020
2. Démission de Monsieur MARQUES Michel
3. Acquisition du terrain « succession SAVE »
4. Gestion du personnel : augmentation des heures des contrats de Pascale Duviau et Sébastien Brun
5. Investissement :
  - a) Etat des restes à réaliser
  - b) nouveaux investissements : chauffage mairie et sanitaires Tostadium
6. Convention de la micro-crèche
7. Location du logement F4 du presbytère (tarification et attribution)
8. Quartier de l'Adour : transfert d'office sans indemnité et procédure d'enquête publique
9. Rapports des commissions municipales et communautaires
10. Informations diverses :
  - a) Projet de carrière
  - b) Assainissement de la micro-crèche

Avant de commencer le conseil municipal, Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il rajoute trois points à l'ordre du jour :

- prêt de la salle des fêtes pour les activités sportives de l'école (demande de la directrice),
- la désignation d'un représentant de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- Tarification assainissement collectif du quartier de l'Adour.

**1) Approbation du compte rendu de la séance du 12 Octobre 2020 :**

Suite à l'envoi du compte rendu de la séance précédente du 12 Octobre, Monsieur Le Maire demande aux conseillers municipaux, s'ils approuvent le compte rendu.

Le compte rendu de la séance du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

**2) Démission de Monsieur MARQUES Michel :**

Suite au courrier reçu le 3 novembre 2020 par lettre recommandée, Monsieur MARQUES Michel a adressé sa démission du poste de conseiller municipal pour les raisons suivantes : « retrait de toutes mes fonctions sans concertation » et « absence de dialogue à ce sujet ». Après plusieurs appels téléphoniques restés sans réponse, Monsieur le Maire a transmis sa demande à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

**3) Acquisition du terrain « succession SAVE »:**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que depuis 2018, un projet de transaction est en cours sur la parcelle cadastrée D n°270. Cette parcelle, issue de la succession SAVE est située entre la salle des fêtes et l'école. C'est un intérêt stratégique au cœur du village. Le précédent conseil municipal avait fait la proposition de 50 000€ que le conseil municipal actuel a reconduit au budget 2020. Depuis 2 ans, les héritiers n'ont pas donné une suite favorable à notre proposition et la somme de 50 000€ reste immobilisée. Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier aux héritiers pour les informer que la provision pour ladite parcelle ne serait, sous réserve, non renouvelée au budget 2021.

Un conseiller propose de faire une demande auprès de la DRFIP qui estimera et fixera un montant pour cette parcelle.

La proposition de Monsieur le maire d'adresser un courrier aux héritiers de la succession SAVE est approuvée à l'unanimité.

**4) Gestion du personnel : augmentation des heures des contrats de Pascale Duviau et Sébastien**

**Brun:**

Monsieur le Maire explique que Monsieur BRUN Sébastien, adjoint technique est titulaire d'un contrat de 28 h/semaine. La charge de travail concernant l'entretien des espaces verts, de la voirie, des bâtiments, du matériel et des ateliers très importante. L'ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps complet à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 est proposée pour cet agent, nécessaire à la bonne gestion de toutes ces tâches.

Monsieur le Maire propose également à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 de passer Madame Duviau Pascale, secrétaire de mairie à temps complet pour lui permettre une parfaite succession de Noëlle Campagne et aussi de suivre les formations nécessaires à l'apprentissage du poste.

Le vote est effectué à main levée.

Résultat du vote : 12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**5) Investissement :**

Monsieur le Maire informe que la majorité des engagements ont été réalisés (acquisition d'auto laveuse pour la salle des fêtes, un piano de cuisson, une chambre froide et d'une hotte pour la

cantine). Seuls l'acquisition de terrain SAVE et l'achat du mobilier de la salle des fêtes (manque 30 tables et 210 chaises pour un montant de 13 406,99€ avec 25% d'aide et reste 10 000€ à la charge de la commune) devront soit être inscrits en reste à réaliser ou bien abandonnés. Après échanges, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à finaliser la commande du mobilier de la salle des fêtes.

A l'heure actuelle, deux nouveaux investissements sont à prévoir:

- le chauffage de la mairie : depuis la réhabilitation de la salle des fêtes, une citerne de gaz alimentant la mairie a été supprimée. De ce fait, il n'existe plus de chauffage à la mairie autre que des chauffages d'appoints. Monsieur le Maire propose de valider l'étude technique, réalisée par l'ancien conseil municipal et de faire réaliser les travaux qui consisteraient à la pose d'une pompe à chaleur réversible pour les 3 zones suivantes : secrétariat et bureau du maire, salle du conseil municipal et 1<sup>er</sup> étage pour un montant de 5 200 € TTC pour la fourniture. Après discussion avec les conseillers, des précisions sont données par une conseillère concernant l'installation de ce système de chauffage. Monsieur le Maire informe que la somme du devis sera inscrite au prochain budget.

Le vote est effectué à main levée.

Résultat du vote : 12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

- Les sanitaires au Tostadium : c'est un lieu de vie et d'attractivité important au sein de la commune. A l'instar de la salle des fêtes, de la mairie et autres lieux de vie, le Tostadium ne dispose pas de sanitaires publics. Le Tostadium est utilisé pour des manifestations accueillant du public, notamment lors des courses cyclistes organisées par l'Amicale Laïque les Bleuets. Afin de maintenir l'Hygiène et la salubrité du lieu, Monsieur le Maire propose, à l'appui du devis (d'un montant de 12 906.00€), de discuter de l'opportunité de créer une telle installation. Après réflexion, l'adjointe propose de vérifier s'il est possible de demander un fond de concours auprès de Communauté des Communes (vois si 3 ans pour les bâtiments) puisque cet équipement contribue à la valorisation du territoire par l'accueil de manifestations qui drainent un public nombreux venant de toute la Région mais est aussi à disposition des écoles de la Communauté de Communes pour l'organisation d'activités.

## 6) Convention de la micro-crèche :

Dans le cadre de la compétence « petite enfance », la CCAM a délégué la gestion de la micro-crèche de Tostat à l'association Des Pitchouns. De ce fait, la CCAM propose de reconduire la convention de 3 ans à compter du 1er Janvier 2021. Après lecture de la convention, le conseil municipal souhaite apporter des modifications : article 2 « conditions financières » - d) ; article 6 « informations sur le fonctionnement de la crèche » - associer le représentant de la commune aux rencontres prévues

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention entre la CCAM, la crèche les Pitchouns et la commune de Tostat sous réserve des modifications citées ci-dessus.

Monsieur le Maire et la Première Adjointe demandent au conseil municipal de leur donner leur accord pour rencontrer Monsieur le Président de la CCAM (Monsieur RE Frédéric).

## **7) Location du logement F4 du presbytère (tarification et attribution) :**

Le logement F4 du presbytère sera disponible début Janvier 2021. Le Conseil municipal et Monsieur le Maire conviennent de définir le montant du loyer d'une part et l'attribution de ce logement d'autre part. Après discussion, le conseil municipal approuve de fixer le montant à 560€. Concernant l'attribution, Monsieur le Maire informe qu'il a déjà deux demandes. Suite à la réflexion, certains conseillers souhaitent passer une publicité pour cette location afin d'éviter le favoritisme.

## **8) Quartier de l'Adour : transfert d'office sans indemnité et procédure d'enquête publique :**

Le quartier de l'Adour est un ancien lotissement de l'OPH dont la voirie et les espaces communs (bord de l'Adour, STEP, Tostadium, bâtiment des services techniques) étaient toujours la propriété de l'OPH 65. Par acte notarié du 19 Novembre 2020, l'ensemble de ces parcelles ont été cédées gratuitement et font désormais partie du domaine privé de la commune. Concernant la voirie, une enquête publique devra être engagée pour son transfert dans le domaine public.

## **9) Rapports des commissions municipales et communautaires :**

### **I. Commission environnement de la CCAM :**

Monsieur Bruno De Arcangelis informe le conseil municipal que :

- Le budget du SPANC est équilibré
- Le budget des ordures ménagères (OM), des poubelles jaunes et de la déchetterie est :
  - en 2018 excédentaire,
  - en 2019 déficitaire dû au remboursement de trop perçu,
  - en 2020 déficitaire puisque les usagers ont effectué 12 levées des ordures ménagères (déficit de 180 000€) et que durant 3 ans, aucunes augmentations n'ont été effectuées.

Solution pour 2021 :

- Soit prévoir éventuellement de faire payer l'entrée des déchetteries,
  - Soit prévoir de faire payer le passage pour le ramassage des poubelles jaunes,
  - Soit l'augmentation des 2 variables :
    - L'abonnement de 82€ passe à 100€
    - La levée passe à 0,652€ par litre (pour 120L= 7,824€ et pour 240 L = 16,648€)
- C'est la dernière solution qui a été retenue et votée au conseil communautaire du 10 décembre dernier.

### **II. Commissions Communication :**

Commission communication de la commune : Madame Fabienne Turon-Labar informe le conseil municipal que le 3<sup>ème</sup> bulletin de la commune sera prêt début Février. L'esquisse du site de Tostat nommé « Tostat en Val d'Adour » sera livré la semaine 52. Elle demande à tous les conseillers d'apporter leur aide pour la rédaction du contenu ainsi qu'à Monsieur LUSSAN Bernard. Le nom de domaine ne pourra pas être repris (puisque'il appartenait à Monsieur LUSSAN Bernard) et le nouveau nom est « Tostat-village.fr ou .com »

Concernant la commission communication de la CCAM : le prochain bulletin d'information sera distribué les 28-29 janvier 2021.

**III. Commission bois de la commune :**

Monsieur Mathieu COURTADE informe le conseil municipal qu'il est urgent de retirer le bois de la parcelle 12 afin d'éviter qu'il s'abîme. Monsieur BRUN Jean se propose de sortir les billes pour la vente (le conseil municipal approuve cet acte). Il reste en stock 50 stères coupé en 1 mètre. Il est important de rencontrer avec le nouveau conseil le responsable de l'ONF pour leur expliquer le fonctionnement et la gestion de la forêt. La question se pose s'il faut effectuer une plantation de chênes de « Sessile » sans passer par l'intermédiaire de l'ONF et de prévoir de planter des arbres au Bédialots.

**IV. Commission médiathèque de la CCAM :**

Monsieur Sylvain LHEUILLIER informe le conseil du fonctionnement de la médiathèque et leurs projets et la mise en place d'un Contrat Territoire Lecture avec le recrutement d'un médiateur.

**V. Commission Habitat de la CCAM :**

Madame Stéphanie FISCHER rappelle qu'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est mise en place sur le territoire de la CCAM depuis 2 ans. Il a permis sur la période 2018-2020 de traiter 168 dossiers agréés par l'ANAH. Le conseil communautaire du 10 décembre dernier a approuvé la poursuite de ce dispositif pour 2 ans supplémentaires. Il permet aux propriétaires occupants ou bailleurs d'obtenir, sous conditions, des aides de l'Etat (ANAH), de la Région et du Département pour réaliser des travaux de liés à la thématique énergie, des travaux d'autonomie, et de sortie d'insalubrité.

Une permanence par des prestataires est assurée à Rabastens de Bigorre, Vic en Bigorre et Maubourguet pour les aider à monter les dossiers.

**VI. Commission Patrimoine de la CCAM :**

Madame Stéphanie FISCHER indique que la CCAM gère deux équipements structurants et d'intérêt communautaire : le château de Montaner et l'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan. En 2019, la CCAM a réalisé un diagnostic du patrimoine communautaire et plusieurs lieux et actions ont été identifiés :

- Les grand sites de visite : abbaye de Saint-Sever-de-Rustan, le château de Montaner, le musée archéologique de Maubourguet ;
- Un itinéraire roman : les églises de Larreule, Madiran, Maubourguet, Mazères à Castelnau-Rivière-Basse ;
- Un itinéraire baroque : les églises d'Andrest, de Caixon, de Marsac, de Monfaucon, de Sarriac-Bigorre et de Tostat ;
- Les églises peintes : Castéra-Loubix, Lamayou, Montaner ;
- Et les sentiers d'interprétation : site archéologique « Castrum Bigorra » à Saint-Lézer, Rabastens-de-Bigorre, Sarriac-Bigorre, Vic-en-Bigorre.

**VII. Commission service technique de la CCAM :**

Monsieur Joël COLLEAU informe le conseil qu'à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2021, la commune va devoir prendre en charge l'entretien des espaces verts (quartier de l'Adour, cimetière,..)

ainsi que la voirie (peinture du sol). Pour la tonte, il se pose la question du matériel (voir tondeuse autoportée).

#### **10) Tarification assainissement quartier de l'Adour :**

Il est proposé de maintenir la tarification de l'année précédente, soit 40 € pour la part fixe et 0,40 € pour la part variable. Les volumes d'eau sont fournis par Véolia.

Le vote est effectué à main levée.

Résultat du vote : 12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **11) Représentant de la CLECT :**

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a envoyé un mail pour nommer un représentant de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Il propose Monsieur ASCON Jean-Paul en tant que titulaire et Madame FISCHER Stéphanie en binôme.

Le vote est effectué à main levée.

Résultat du vote : 12 Pour, 0 Contre, 0 Abstention.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

#### **12) Prêt salle des fêtes pour les activités sportives de l'école :**

La directrice de l'école de Tostat a envoyé un mail pour demander le prêt de la salle des fêtes pour pratiquer des activités et notamment sportives (handball).

Monsieur le Maire leur a indiqué qu'elles devaient également en faire la demande auprès de la CCAM puisque le Contexte Covid-19 oblige la désinfection.

Après échanges, le conseil municipal n'autorise pas l'organisation d'activités sportives collectives avec ballon au sein de la salle de fêtes. En effet, cette salle a été entièrement refaite et n'a pas été prévues pour des activités sportives : les installations de chauffage, vidéo et audio sont situées dans le faux plafond et il serait dangereux d'y pratiquer ce type d'activités. De plus, cette salle est également utilisée par les associations de la commune et est également mise à la location. Le planning devra prendre en compte tous les utilisateurs et la priorité sera donnée aux locations pour les vendredis.

Concernant les autres types d'activités de l'école, le maire et la 1<sup>ère</sup> adjointe prendront l'attache de la CCAM pour voir s'il est possible de mettre en place le nettoyage et la désinfection de la salle, puisque la commune n'a pas de personnel d'entretien.

#### **13) Informations diverses :**

##### **a) Projet de carrière :**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a rencontré les responsables des Sablières de Chis. Il explique que le dépôt d'un permis va être déposé fin 2021 pour l'exploitation de Chis jusqu'à Tostat (exploitation qu'en 2040). Une enquête publique devra être effectuée par rapport au bruit, à l'air, à la faune, à la flore.

##### **b) Assainissement de la micro-crèche**

Concernant l'assainissement de la crèche, il a été vu avec Monsieur LUSSAN Bernard sur la parcelle de Monsieur Dandreu qu'un tuyau de 1 mètre est à déplacer.

Monsieur le Maire propose de :

- Faire intervenir le SDIS pour effectuer une simulation de la couverture incendie concernant le village dans sa totalité.
- Pour le cimetière, un règlement doit être mis en place pour le columbarium et le jardin des souvenirs, ainsi qu'une réflexion pour la réalisation de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.
- Pour l'église, la table de communion est restaurée et mise en place en Octobre. Le tableau Sainte Catherine est en cours de restauration (rendez-vous prévu avec le restaurateur, la DRAC). La facture sera prévue l'année prochaine (2021).  
Pour la toiture, le remboursement de l'assurance a été effectué en Novembre. L'entreprise s'est engagée à venir sécuriser les fuites de la toiture avant la fin de l'année. Après plusieurs relances, aucunes réponses données.  
Le matériel informatique est en attente d'installation.
- Monsieur Joël COLLEAU va aménager un coin pique-nique auprès des bâtiments communaux. Il va également installer un mât aux monuments aux morts avec un drapeau.
- Les conseils municipaux se tiendront les 1ers lundis de chaque mois (sauf janvier).

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 00 heures 34.

Monsieur Le Maire,

Bruno MORA